

École Notre Dame Billom

Règlement de la maternelle

Horaires :

Le matin : de **8h45 à 11h45**. L'accueil dans les classes à partir de 8h30.

L'après-midi : de **13h30 à 16h30**. Accueil dans la cour à partir de 13h20.

Pour des mesures de sécurité, **la porte sur la rue est fermée à partir de 8h50 et de 13h45**.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à leur classe par un adulte.

Les enfants vous retrouveront à la fin des cours dans la classe ou si vous êtes en retard : à la cantine à midi, dans la cour de la maternelle à partir de 16h45.

Garderie du matin : de **7h15 à 8h30**

Étude : de **16h45 à 18h30**. Tout temps d'étude commencé est facturé en fin de mois.

Il est important de respecter les horaires de l'école, tout retard portant préjudice à la classe.

Merci de nous prévenir par écrit si ce ne sont pas les personnes habilitées qui viennent chercher votre enfant (une pièce d'identité leur sera demandée).

RAPPEL : la rue de l'Evêché est interdite à la circulation aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Le stationnement y est interdit en permanence.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école ainsi qu'aux abords.

Les chiens (sauf chien guide) **ou autres animaux, même tenus en laisse ou portés, sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.**

Fréquentation :

L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière qui peut être adaptée en petite section mais qui est indispensable dès la moyenne section, car elle permet à votre enfant de s'intégrer dans la classe et le prépare à recevoir l'enseignement dispensé en primaire.

Chaque absence doit être signalée le jour même en téléphonant au secrétariat.

Le cahier de liaison :

Il permet de communiquer différentes informations entre l'école et la famille. A chaque fois, vous devez en prendre connaissance, le signer et le rapporter au plus tôt.

Pour votre enfant :

Afin de se sentir bien à l'école votre enfant a besoin d'être sécurisé :

- conduisez-le et venez le chercher à l'heure
- dites-lui s'il mange à la cantine, s'il reste à l'étude, qui vient le chercher
- rendez les livres prêtés par la bibliothèque de l'école en bon état, le jour convenu la semaine suivant le prêt.

Marquez toutes ses affaires et évitez les vêtements fragiles. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner, modeler... il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir pour ne pas se sentir limité dans ses réalisations.

Les vêtements « sans propriétaire » seront donnés à une association caritative à chaque période de vacances.

Les enfants qui font la sieste peuvent apporter leurs nounours, poupée, doudou, mais les autres jouets (voitures, petits jeux, cartes...) qui provoquent souvent des bagarres, sont source de jalousie, s'échangent et se perdent **sont interdits.**

Les jeunes enfants n'ont pas le sens de la propriété, merci de rapporter à l'école ce qu'ils ont emprunté (voiture, petit animal, bijou fantaisie...).

Sont interdits :

- les chewing-gums, sucettes, bonbons (sauf les paquets collectifs).
- les bijoux (chaîne, gourmette, médaille...) et les objets de valeur.
- les sticks à lèvres.

- les tongs, claquettes et **les chaussures et vêtements clignotants.**
- les invitations à distribuer par les enseignants à certains enfants.
- les traitements médicaux ponctuels. La loi interdit aux enfants d'apporter des médicaments à l'école ; elle interdit également même avec une ordonnance ou une autorisation, aux enseignants et au personnel travaillant à l'école de donner des médicaments aux enfants. **les enfants malades ne sont donc pas autorisés à reprendre la classe tant que leur état de santé nécessite la prise de médicaments durant la journée.**

Sécurité :

- un nombre minimum d'accompagnateurs est exigé pour toutes les sorties scolaires, sinon elles sont annulées.
A titre indicatif : un accompagnateur pour six à six ans, un pour trois à trois ans.
- Un contrat « projet d'accueil individuel » dit **PAI** doit être rédigé pour permettre aux enfants ayant une maladie chronique (asthme, diabète, allergies alimentaires ou autres...) de suivre leur traitement.
- Votre enfant ne peut venir à l'école s'il a de la fièvre (vous devez prendre sa température avant de venir à l'école).
Chaque famille se conformera aux règles en vigueur concernant la COVID-19.

Pour le bien de tous :

Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel de l'école. Il est demandé à chacun de veiller à la propreté des lieux, en particulier des toilettes et d'utiliser les poubelles.

Les élèves sont responsables des livres et du matériel utilisés et prêtés par l'école. Toute détérioration volontaire ou perte vous sera facturée.

Les enfants devront se montrer respectueux, polis et obéissants envers tous les adultes de l'école (les personnels enseignants, de la cantine et de la garderie, les bénévoles...). Ils respecteront également les autres enfants.

Aucune parole grossière, aucune violence physique ou verbale ne seront tolérées.

En cas de débordements ou d'indiscipline persistante des sanctions seront prononcées.

Les enseignants, le personnel d'éducation et le chef d'établissement sont habilités à prononcer ces sanctions : réprimande, exclusion temporaire d'une activité. Un rythme scolaire différent pourra aussi être décidé par le chef d'établissement.

En cas de conflits entre enfants, vous ne devez pas intervenir directement mais en informer les enseignants ou le chef d'établissement qui seuls sont habilités à les régler.

L'utilisation des réseaux sociaux à des fins malveillantes (non-respect du droit à l'image, atteinte à l'intégrité morale, propos diffamatoires...) impliquera une exclusion définitive pour la famille de l'établissement.

Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'à travers un partenariat reconnaissant les compétences de chacun, aussi, il sera légitime qu'en cas d'absence de confiance, l'école vous invite à trouver un autre établissement pour votre enfant.

N'oubliez pas :

Que nous sommes à votre disposition pour nous entretenir avec ensemble de votre enfant et répondre aux questions que vous vous posez. **Merci de prendre rendez-vous.**

Des réunions d'informations auront lieu dans le courant de l'année.

Nous souhaitons que cette année se déroule dans les meilleures conditions.

En inscrivant vos enfants, vous acceptez le présent règlement. Son non-respect sera considéré comme une rupture de contrat, fondé sur une confiance réciproque.

L'équipe éducative de l'école Notre Dame

Le à

Nom et signature des parents :